



Pr Mohamed Rachedi *

La physiothérapie n'utilise, pratiquement, aucun médicament

●●● Propos recueillis par Rania Hamdi

Dans cette interview, le professeur Mohamed Rachedi relève l'intérêt de la physiothérapie, pour toute déficience, ou incapacité, en pathologie ostéo-articulaire.

Pouvez-vous nous expliquer l'intérêt de la physiothérapie ?

Avant de parler de la physiothérapie, il y a lieu de la définir. Il s'agit d'une thérapie qui utilise les moyens physiques. Ce sont des moyens nombreux et passifs, à l'instar des mobilisations à l'électricité (électrothérapie) sous toutes ses formes, soit basse fréquence, haute fréquence, courant continu, galvanique, les ultra-sons, les ondes radars...

Son intérêt est d'être un moyen thérapeutique n'utilisant, pratiquement, aucun médicament. Elle est utile aussi bien en prévention secondaire, qu'en traitement curatif. Son action est, surtout, antalgique et anti-inflammatoire ; mais, on l'utilise pour d'autres intérêts, notamment le renforcement musculaire. Il faut noter que le terme de physiothérapie est utilisé chez les anglophones, alors que chez les francophones, on parle de kinésithérapie.

Est-ce une discipline différente de la rééducation fonctionnelle, ou complémentaire ?

La physiothérapie n'est pas une discipline. C'est un moyen thérapeutique, utilisée en médecine physique et réadaptation (appelée, anciennement,

rééducation fonctionnelle, à côté des autres moyens de cette spécialité).

Le kinésithérapeute est le seul paramédical autorisé à utiliser ces moyens, qui doivent être, obligatoirement, pratiqués sur prescription médicale. Malheureusement, ce n'est pas le cas, en Algérie, ou les prescripteurs, en dehors des médecins physiques, ont une méconnaissance de cette thérapeutique, laissant les kinésithérapeutes faire ce qu'ils pensent être le mieux.

Dans quels cas elle-est, fortement, indiquée ?

Ce moyen thérapeutique est utilisé comme préalable avant tout traitement en MPR (médecine physique et réadaptation fonctionnelle, ndlr), devant toute déficience, ou incapacité en pathologie ostéo-articulaire (traumatologie, rhumatologie, en neurologie, en pathologie infantile, en pneumologie et même en urologie). Une place de choix lui est réservée en milieu sportif, dans le cadre de la préparation et de la récupération des sportifs de haut niveau, de même que du traitement des pathologies du sport.

C'est dire que les indications sont multiples et doivent être prescrites après un examen médical soigneux, pour des objectifs thérapeutiques précis.

La physiothérapie est considérée comme une spécialité paramédicale. Comment est assurée la formation ?

La formation des masseurs kinésithérapeutes remonte aux années 70, sous l'égide du premier agrégé de MPR, feu le Pr Yagoubi, chef de service à l'hôpital Mustapha Bacha, Oran et EHS Tixeraine.

Toujours, sous la direction du Pr Yagoubi, la formation s'est développée au Centre de rééducation de Tixeraine, en collaboration avec l'école paramédicale du CHU Nefissa Hamoud (ex-Parnet). On formait ces paramédicaux sous le nom de TSS en soins de kinésithérapie, avec le niveau de terminale, en sus de 3 années d'études supérieures. D'autres centres ont été créés, avec l'ouverture des services de MPR à Annaba et Sidi-Bel-Abbès et au niveau de la Santé militaire. Par la suite, les écoles sont passées sous la coupe du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique (BAC+3) ; puis, on a introduit le système LMD, qui semble cafouiller.

Il y a lieu de signaler qu'une tentative d'ouverture d'une école privée n'a pas réussi, à cause de la non-reconnaissance du diplôme, par la Fonction publique, alors que le ministère de la Santé reconnaît et autorise des installations, à titre privé.

Actuellement, il existe des écoles privées de masseurs. L'on se demande, toutefois, où seront les limites d'exercice des uns et des autres ■

*Professeur Mohamed Rachedi
Médecin-rééducateur.